

Rapport de la Commission de formation, de sport et de loisirs



Président: Hans Biemann

Membres: David Barras
Martin Kipfer
Arlène Marchand
Sabine Sahli

Le brevet d'équitation et d'attelage était un thème central l'an dernier. En effet, la FSSE pose des exigences toujours plus élevées aux éleveurs, meneurs et organisateurs d'événements. Désormais, un brevet par discipline qui complétera une nouvelle formation de base sera nécessaire. La formation de base ressemblera en grande partie à la forme actuelle du brevet. Ensuite un brevet spécialisé d'attelage ou d'équitation devra être effectué pour compléter le brevet de base. Malheureusement, cela implique une augmentation du prix du brevet. Le nouveau règlement sera valable pour les concours de 2019/2020. Pour les concours qui sont sous la responsabilité directe de la FSFM (Gymkhana), le brevet de base sera suffisant.

La commission du sport s'est occupée des points suivants durant cette année : pour les épreuves de dressage il sera nécessaire d'obtenir quatre classements, comme pour le saut, pour avoir accès à la finale. Grâce à ce nouveau règlement, il sera dès lors possible, également pour les cavaliers de dressage, d'avoir des conditions dignes d'une finale. Concernant le Gymkhana, des adaptations mineures du règlement ont été apportées concernant la tenue à porter.

Il me tient tout particulièrement à cœur de remercier pour leur engagement, tous les cavaliers sportifs qui ont participé aux divers concours avec leurs franchises-montagnes l'an dernier. De même je félicite ceux qui se sont qualifiés pour les différentes finales.

Un grand merci aux membres de la commission du sport pour leur engagement durant cette année écoulée.

En vous présentant mes meilleurs vœux pour 2019, je vous souhaite à tous une année pleine de succès.

Hans Biemann
Président de la Commission de formation, de sport et de loisirs